

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 14 novembre 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-trois le Quatorze du Mois de Novembre					
DEPARTEMENT du CANTAL								
Nombre de membres								
<table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>23</td><td>23</td><td>20</td></tr></tbody></table>				Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération						
23	23	20						
Date de la convocation : 16 octobre 2023			A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire. Présents : Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Danielle ROLLAND, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Dimitri OCTAVIE, Magali CRAUSER, Ghislaine FAYON-BOUCHARD, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME, Roland VIDAL, Béatrice THOMAS, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Véronique BOREL, Alain BARRES Présents par procuration : Pierre JULLIARD donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Françoise ALRIQ donne pouvoir à Ghislaine FAYON-BOUCHARD. Absent : Annie COUDERC, Béatrice CHEVALLET, Félix ROCHE Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE					
Date d'affichage : 16 octobre 2023								
Vote : Pour : 20								
Contre : 0								
Abstention : 0								

OBJET : Ligne de trésorerie pour financement des travaux 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2023 dans le cadre des d'investissements et en attente du versement des subventions acquises.

Monsieur le Maire indique qu'une consultation d'établissements bancaires a eu lieu pour la souscription d'une ligne de trésorerie de 673 000.00 € €.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/11/2023 015-200071702-20231114-DE_2023_102-DE

Monsieur le Maire indique les deux offres reçues :

Caisse d'épargne : taux indexé ESTER +0,39 % ; commission d'engagement 0,10%.

Crédit Agricole : taux indexé ESTER +0,36% et commission d'engagement 0,10%.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

Décide d'ouvrir un crédit de trésorerie d'un montant de 673 000.00 € (six cent soixante treize mille euros) auprès du Crédit Agricole Centre France ;

Montant	673 000.00 €
Taux d'intérêt	Taux indexé ESTER + 0.36%
Périodicité de paiement des intérêts	Trimestrielle
Base de calcul des intérêts	Exact/360
Commission d'engagement	0.10% du montant

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le Maire,



Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 15/11/2023 015-200071702-20231114-DE_2023_102-DE